

tement par les éditeurs, soit autrement. En 1877, un changement eut lieu dans les règlements et tous les journaux, publications périodiques, etc., mis à la poste directement par les éditeurs furent transportés au taux de 1 centin par livre; le nombre expédié depuis cette date a été estimé dans le tableau ci-dessus à 9 journaux par livre. Par une loi qui fut mise en opération le 1er juin 1882, tous ces journaux, etc., ont été complètement exemptés de l'affranchissement et ont depuis été transportés en franchise; comme l'on ne s'occupe pas actuellement de constater le nombre de ces articles ainsi transmis par la poste, les chiffres donnés pour les années 1833 à 1838, inclusivement, ne doivent être considérées que comme approximatifs. L'augmentation dans le nombre de livres, circulaires, etc., transmis en 1888 comparée avec l'année précédente a été très forte; elle ne s'élevait pas à moins de 2,190,000.

Proportion des bureaux de poste à l'étendue du pays.

256. En proportion de l'étendue du pays, les bureaux de poste sont distribués ainsi qu'il suit:—

Ile du Prince-Edouard	1 bureau de poste par	7 milles carrés
Nouvelle-Ecosse	1 “	16 “
Nouveau-Brunswick	1 “	26 “
Ontario	1 “	63 “
Québec	1 “	138 “
Manitoba.....	1 “	183 “
Colombie-Britannique.....	1 “	2,917 “
Les Territoires.....	1 “	6,296 “

Nombre de lettres, etc., expédiées par provinces, 1884 à 1888.

257. Le nombre de lettres et de cartes postales expédiées dans les différentes provinces, durant les cinq dernières années, tel qu'estimé dans les rapports officiels, se trouve ci-dessous:—